

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 63/2024

Séance du 11 décembre 2024 – 9h00

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité à l'antenne de Brest

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre 2024 à 9h00, le Comité Syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 4 décembre 2024, sous la Présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Stéphane TRIFILETTI et Nathalie COLLARD, Région Nouvelle Aquitaine ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Thierry LESAUVAGE, Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine
Anne BRACHET et Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime

Membres absents :

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime

Contexte

Un agent basé à Brest a sollicité une disponibilité d'une durée de six mois. Afin de garantir la continuité du service et de compenser cette absence, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent sous contrat pour accroissement temporaire d'activité.

Poste

Ses missions sont :

- Dans le cadre du programme ARTISAN :
 - Coordonner et mettre en œuvre les suivis avant et après travaux (suivi des niveaux d'eau, réalisation de courbes de tarage niveau-débit, relevés de données météorologiques, suivi piézométrique, coordination des suivis biodiversité etc.) ;
 - Bancariser et participer à l'analyse des données ;
 - Accompagner les maîtres d'ouvrage pour la définition des travaux de restauration en lien avec la coordinatrice du réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne ;
 - Participer à l'évaluation des actions et à la rédaction des livrables ;

- Contribuer aux phases de concertation, de communication et à l'animation du projet sur le territoire (notamment pour la fête de la nature).
- Dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau sur le Néal :
 - Mettre en œuvre les suivis qualité d'eau avant et après travaux sur le bassin versant du Néal ;
 - Contribuer à la bancarisation, à l'analyse et interprétation des résultats.
- Dans le cadre des autres actions du réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne (RERZH) :
 - Accompagner les porteurs de projets en lien avec la coordinatrice du RERZH (stratégie de priorisation, définition des travaux et des suivis, appui à la définition des itinéraires techniques, relecture CCTP, réunion, etc.) ;
 - Contribuer à l'organisation des ateliers d'échanges avec les acteurs des territoires ;
 - Contribuer à la réalisation des carnets méthodologiques et techniques ;
 - Contribuer à la communication autour de la restauration des zones humides.
- Participer à la vie de la structure du Forum des Marais Atlantiques et appuyer les collègues en fonction des besoins

Profil recherché

Master 2 ou ingénieur en environnement

Technicité et compétences indispensables :

- Connaissances sur le fonctionnement des bassins versants, des écosystèmes aquatiques et humides ;
- Mise en œuvre de suivis de cours d'eau et zones humides ;
- Connaissances des techniques et travaux de restauration écologique des zones humides et des milieux associés ;
- Pratique des SIG et analyse spatiale ;
- Connaissance des jeux d'acteurs ;
- Relations humaines, adaptabilité ;
- Gestion de son activité de terrain en autonomie ;
- Autonomie et sens de l'initiative ;
- Qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- Permis B.

Technicité et compétences appréciées :

- Environnement territorial ;
- Techniques de communication ;
- Méthodes d'ingénierie de projet ;
- Techniques de travail coopératif ;
- Bases de données, tableaux de bord.

Le poste sera créé pour une période de 4 mois (du 1er janvier au 30 avril 2025) à temps complet et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 395, majoré 444 de la fonction publique.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Son coût est évalué à 13 500 €.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De recruter un agent contractuel en tant que selon les conditions énumérées ci-dessus ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

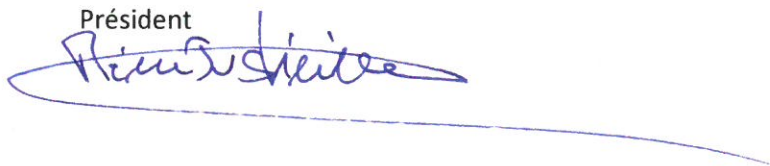
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8

Votes :

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Rémi JUSTINIEN
Président



Le Secrétaire de Séance,
Bruno BESSAGUET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 ____

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2024

AR Prefecture

017-251710398-20241211-2024DEC032-DE
Reçu le 20/12/2024